



**Mairie d'AUBY**  
Attribution fourniture des connecteurs  
Docapost Fast Helios et Docapost Fast PES  
Décision n° 2024/147/SI

Publié le 3 octobre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que la commune dispose de la suite logicielle e-magnus finance de l'éditeur Berger-Levrault,

Considérant que la commune dispose du parapheur électronique FAST de l'éditeur Docapost,

Considérant qu'il est nécessaire d'interfacer ces deux logiciels afin d'automatiser les transferts de documents comptables et que seul l'éditeur Berger-Levrault peut fournir le connecteur nécessaire,

Le Maire,

**Décide**

**Article 1er :**

De confier à la société Berger-Levrault la fourniture pour 3 ans des connecteurs Docapost Fast Helios et Docapost Fast PES, ainsi que les prestations de mise en service, pour un montant total de 1 181 € HT.

**Article 2 :**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département.  
Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 30/09/2024

Christophe CHARLES,

Maire